

Vœu présenté par Carine Petit, Amine Bouabbas, Catherine Chevalier et les élu.e.s de la majorité municipale relatif au projet de fermeture du site Friant du lycée professionnel Lucas de Nehou par la Région Île-de-France et par l'Académie de Paris

Conseil d'Arrondissement du 14^{ème} – 8 novembre 2022

Considérant l'importance de l'enseignement professionnel qui permet à 650 000 jeunes chaque année, essentiellement issus des classes populaires, d'accéder en particulier au Baccalauréat et au CAP ;

Considérant les projets du gouvernement et de sa ministre déléguée Madame Carole Grandjean menaçant l'avenir des lycées professionnels et de ses élèves, notamment en instrumentalisant leur formation scolaire au bénéfice des besoins économiques particuliers et à court terme des entreprises, au détriment d'une formation qui devrait répondre à l'intérêt général de la population et des jeunes en formation ;

Considérant l'annonce d'un projet de fermeture de plusieurs lycées professionnels parisiens faite par la Région avec l'aval du Rectorat de Paris ;

Considérant que ces fermetures semblent plutôt dictées par la volonté de récupérer du foncier afin d'en tirer des bénéfices, et de réaliser des économies au détriment du service public d'éducation ;

Considérant le succès grandissant de l'enseignement professionnel, avec les effectifs des lycées professionnels qui augmentent de 250 inscriptions à la rentrée 2022-2023 à Paris ;

Considérant la difficulté de déménager certains plateaux techniques, en particulier, sans concertation, dans un temps aussi court et pour un si grand nombre d'établissements ;

Considérant que ces fermetures aboutiraient à la dégradation de certaines filières qui pâtiraient des difficultés liées au déménagement ;

Considérant que ces fermetures pourraient affecter plus de 1100 élèves parisiens, et multiplier les dysfonctionnements déjà constatés dans la gestion par la Région du service public d'enseignement ;

Considérant l'interpellation de Madame Valérie Pécresse, présidente de Région, par les organisations syndicales de l'Éducation nationale et des élu.e.s de gauche et écologistes au Conseil régional d'Île-de-France pour lui demander de renoncer à ces projets de fermeture de lycées professionnels ;

Considérant que le site Friant du lycée Lucas de Nehou, situé dans le 14^e arrondissement, est concerné par ce projet de fermetures ;

Considérant que des élèves qui ont commencé leur formation professionnelle dans un arrondissement risquent de devoir déménager vers un arrondissement éloigné, comme par exemple pour les élèves qui suivent les formations du site Friant du lycée Lucas De Nehou dans le 14 qui pourraient être redéployées au lycée Saint Lambert dans le 19^e,

Considérant l'importance de promouvoir et sauvegarder les apprentissages en menuiserie, aluminium, verrerie et verrerie d'art proposés par le site Friant du lycée Lucas de Nehou, dont l'importance est capitale pour promouvoir le patrimoine national ;

Considérant le très bon fonctionnement actuel de cet établissement sur deux campus distincts dédiés chacun à des enseignements spécifiques et de très grande qualité grâce au dévouement des équipes;

Considérant l'importance de ce type d'apprentissage pour la réussite et l'efficacité de la transition écologique;

Considérant les investissements importants de la Ville de Paris, gestionnaire de ce lycée jusqu'à la rentrée de septembre 2021, afin de soutenir et préserver cet établissement et les enseignement proposés ;

Sur proposition de Carine Petit, Amine Bouabbas, Catherine Chevalier et des élu.e.s de la majorité municipale , le conseil d'arrondissement interpelle la Région Ile-de-France et l'Académie de Paris afin de :

- **Garantir le maintien du site Friant du lycée Lucas de Nehou dans le 14e arrondissement**
- **Assurer le maintien des six autres établissements parisiens concernés par le projet de fermeture annoncé le 21 octobre dernier dans les médias**
- **Demander à ce que Madame Valérie Pécresse, Présidente de la Région Île de France, et Monsieur Pap N'diaye, Ministre de l'Éducation nationale, garantissent le bon fonctionnement de ces établissements à travers notamment l'entretien du bâti et la continuité des apprentissages qui y sont proposés;**
- **D'engager des concertations avec la communauté éducative et les organisations syndicales afin d'améliorer l'offre de formation professionnelle en Ile de France et à Paris.**